



"Pamiers, l'esprit d'entreprendre"

Guide pratique des formalités administratives à entreprendre dans le cadre de l'exploitation d'un local professionnel

L'ensemble des formalités administratives liées à la création ou la modification d'un local professionnel est géré par le service urbanisme de la Mairie. Son rôle est de dimensionner, de localiser et d'agencer les activités humaines sur le territoire de la commune. Il permet un juste aménagement des espaces publics et privés, l'organisation du bâti et des activités économiques. Pour résumer, quel que soit votre projet, ce service est un acteur incontournable.

Documents à transmettre	Délais d'instruction	Types de projets
Certificat d'urbanisme		
Déclaration préalable		



"Pamiers, l'esprit d'entreprendre"

Documents à transmettre	Délais d'instruction	Types de projets
Autorisation de Travaux		
Permis de construire		
Demande de pose d'enseignes		

Ce guide pratique se veut être le plus exhaustif possible, cependant, chaque projet est différent, il vous est donc vivement recommandé de vous adresser au service urbanisme dès l'origine de vos démarches.

Contact /renseignements : Service urbanisme de la Mairie de Pamiers
courriel : urbanisme@ville-pamiers.fr
tél : 06.61.60.95.23

